



ENVIRONNEMENT

Les moulins, gardien de l'eau, font plier la sécheresse...

par Patrice CADET

On pourrait croire que cette année nous avons atteint le point culminant d'un cycle de plusieurs années de sécheresses intenses, avec l'idée rassurante que si c'est un cycle, un peu comme el Niño, la situation devrait redevenir normale. Mais c'est faux, le pire resterait à venir selon les scientifiques car les périodes normales seront de plus en plus rares et courtes. Si nous sommes en général bien démunis devant la plupart des catastrophes naturelles, tout le monde sait exactement ce qu'il faut faire pour pallier les inconvénients de la sécheresse : il faut stocker de l'eau, quand il y en a trop !

Pour l'eau, l'année se divise en effet en deux périodes, les périodes où il y en a beaucoup et les périodes où il n'y en a plus du tout. Et quand il n'y en a plus du tout, nos rivières sèchent avec des conséquences irrémédiables pour flore et faune aquatique, puisqu'il ne faut pas plus de 5 mn pour qu'un poisson meure quand il n'y a plus d'eau ! C'est ce qui a été observé cette année un peu partout. Pour analyser cet événement, les seuls à qui la presse donne la parole, ce sont bien évidemment les pêcheurs, à croire que leur loisir est tout aussi vital pour eux que la présence d'eau pour les poissons ! Les riverains à temps complet, sont, comme d'habitude, oubliés ! Dans un journal local, Le Progrès du 12 août 2019, il était possible de lire que les principaux responsables de cette situation étaient... vous avez deviné, non pas le manque de pluies, mais l'élévation de température due aux barrages et surtout aux petites retenues, où l'eau s'évaporerait à la vitesse de la lumière !

Peut-être pourrait-on poser la question suivante à une classe primaire : Les poissons meurent quand il n'y a plus d'eau dans la rivière, comment faire pour qu'il y ait de l'eau en permanence ? Aucun doute que tous les élèves lèveront le doigt pour

répondre que c'est très simple, il suffit de construire des barrages pour la retenir. Cette année donc, quels sont les poissons qui ont eu le plus de chance ? Ceux qui se trouvent en aval d'un barrage, parce que d'une part, les lâchers d'eau évitent le dessèchement total du lit de la rivière, et d'autre part, parce que grâce au gradient thermique de profondeur, l'eau qui est relâchée en bas de l'ouvrage est fraîche ! C.q.f.d. Quant aux maudites petites retenues des seuils de moulin ou agricole, c'est encore là que l'eau va aussi rester le plus longtemps lorsque l'écoulement s'arrête. Les poissons y survivront, notamment les plus petits, bénéficiant de la fraîcheur due à une plus grande profondeur et à un phénomène physique bien connu qui s'appelle l'inertie thermique, à savoir qu'une plus grande quantité d'eau se réchauffe moins vite qu'une petite (une notion élémentaire que nos administrations semblent avoir totalement oublié !). Les poissons qui se seront réfugiés dans les trous d'eau qui perdurent parfois quelques semaines dans le lit asséché de la rivière n'auront pas cette chance. L'eau s'y évapore aussi vite, et s'y réchauffe encore plus vite, faute de volume et donc d'inertie thermique. Quand température, matière organique et anaérobiose, sont associés, se déclenchent inévitablement des processus bactériologiques qui rendent l'eau extrêmement toxique à tout ce qui y vit encore. Mais cela ne se produit que très rarement dans les retenues.

Très clairement, cette idéologie obsessionnelle de destruction des ouvrages de nos rivières est tellement forte que même les pêcheurs la défendent, au risque de faire définitivement disparaître les poissons et leur loisir. Alors qu'en fait si l'année prochaine, il y aura à nouveau des vrais poissons indigènes dans nos rivières,

c'est précisément grâce à ceux qui auront survécu dans les petites retenues autour des seuils localisés entre les tronçons totalement asséchés. C'est un comble, les propriétaires de moulin se battent pour que les pêcheurs qui veulent les anéantir, puissent pêcher ! A aucun moment, le Président de la Fédération de pêche n'évoque dans son interview la possibilité de créer des réserves pour stocker de l'eau quand il y en a beaucoup, et alimenter nos rivières quand elles en manquent. Non, il condamne les barrages, les seuils, les routes, les villes, l'activité industrielle et l'agriculture évidemment. Le retour à la caverne c'est pour bientôt !

Si la sauvegarde de la biodiversité aquatique avait été la véritable raison des arrêts d'application de la LEMA, il ne fait aucun doute que nos communautés de poissons seraient aujourd'hui en meilleur état. Mais malheureusement pour les poissons, l'objectif de la restauration de la continuité écologique est en fait la destruction des seuils de moulins ou agricoles et rien d'autre, ce qui a conduit les responsables de cette stratégie à minimiser l'impact dramatique du réchauffement climatique qui implique logiquement la création d'ouvrages pour retenir l'eau. Pourtant, la fragmentation des rivières due aux seuils n'a pas réussi en 2 000 ans à faire disparaître totalement la biodiversité aquatique, ce que la fragmentation climatique, c'est-à-dire la disparition temporaire totale de l'eau dans le lit des rivières en été, pourrait bien réussir en quelques années, ou même plus rapidement si jamais la destruction des seuils et barrages se poursuivait, privant les rivières de réserves d'eau. C'est incontestable, en termes de hiérarchie, la fragmentation climatique se place au-dessus de toutes les autres causes de dégradation du milieu aquatique et pose

un sérieux dilemme aux auteurs parisiens de notes et d'arrêtés visant à réduire à néant les efforts des parlementaires pour protéger les seuils de manière à préserver la présence d'eau dans les rivières et donc la biodiversité (L214-17 et L214-18-1 par exemple).

En effet, si les ouvrages en travers du lit permettent de conserver l'eau, ils peuvent compliquer le déplacement des poissons ; à l'inverse si détruire les ouvrages facilite théoriquement la circulation des poissons, elle provoque l'assèchement du lit à cause du réchauffement climatique et donc leur mort. Nous en sommes là. Et manifestement la situation dramatique pour la vie aquatique que nous subissons depuis plusieurs années à cause de la sécheresse n'a pu faire renoncer notre administration et ses satellites à détruire toutes propriétés privées qui se trouveraient dans les rivières, qui plus est en faisant payer les propriétaires pour les ruiner à coûts d'études inutiles, travaux surestimés, amendes injustifiées, et ce, quel que soit l'ouvrage, même le plus petit, à partir du moment où il est privé. C'est justement cette approche généralisée qui a créé la suspicion sur les motivations des hauts fonctionnaires parisiens, et qui a décuplé par son injustice la révolte des condamnés, pour finalement faire capoter une restauration de la continuité écologique utile à la reconstruction indispensable de toutes les continuités : écologique, culturelle, touristique, sociale, agricole, économique...

Pourtant, nous pourrions aujourd'hui avoir considérablement amélioré les chances de survie de nos espèces de poissons les plus vulnérables si, dès 2006, les impacts avaient été hiérarchisés. Tout d'abord, en

ne prenant en compte que les axes encore occupés effectivement par nos espèces de poissons amphihalines vulnérables, ciblées par l'UE, mais également parmi les bassins versants de ces rivières, ceux qui résisteront le mieux aux coups de butoir du changement climatique. Il existe des outils pour modéliser l'avenir climatique d'une rivière. Enfin, comme il y a une composante physique liée au franchissement d'un obstacle, se greffe une notion de hauteur. Les travaux des chercheurs indiquent que les obstacles jusqu'à 1,5 à 1,8 m ne posent pas de problèmes aux migrateurs ciblés. Or, ceux-ci représenteraient 90% des ouvrages, comme le souligne en 2018 le Conseil Scientifique de l'AFB (OFB). Par exemple, le ROE recensait 25 000 obstacles sur le bassin Loire-Bretagne en 2016, une densité qui, pour l'administration, expliquerait la disparition des poissons, mais sur ce nombre, 12 500 ont une hauteur inférieure à 1m, ce qui n'est pas un obstacle pour nos poissons migrateurs. Finalement, en se basant sur la hauteur franchissable, il ne reste effectivement que 10% des seuils à équiper de dispositifs de franchissement pour lesquels les financements sont d'ores et déjà disponibles, puisqu'ils correspondent à ce que nos Agences de bassin dépensent pour détruire les seuils au hasard, via les syndicats de rivière. Nous pourrions aujourd'hui avoir rétabli une continuité écologique efficace s'il n'y avait pas eu de dérive idéologique.

Beaucoup d'entre nous fabrique de l'énergie renouvelable de manière artisanale avec leur moulin, par conviction écologique, utilisant un outil inventé il y a 2 000 ans pour faire de la farine, qui sert aujourd'hui à faire de l'électricité, en ayant entre temps servi de base à la première révolution industrielle, sans avoir

impacté le moins du monde la biodiversité aquatique puisque, quand le système fût abandonné au profit des énergies fossiles à la fin du 19^e siècle, il y avait une biodiversité aquatique extraordinaire, caractérisée par la présence de 100 000 saumons dans la Loire (avec autant de seuils), au point que l'on souhaite maintenant la reconquérir ! Bien évidemment, on ne peut pas avoir l'un en supprimant l'autre, d'autant plus que cela fait, non pas 2 000 ans, mais des millions d'années que nos migrateurs sont confrontés à des obstacles étant donné qu'avant les seuils, nos rivières étaient constellées de barrages de castors aux caractéristiques en tous points identiques aux seuils.

Assez perdu de temps, il faut agir rapidement pour garder de l'eau dans les rivières. Les seuils sont une arme incontournable pour à la fois, pallier l'impact mortel immédiat dû au manque d'eau, et pour ralentir, sur le long terme, le réchauffement climatique en produisant de l'énergie renouvelable. L'histoire se répétant depuis 20 siècles, ceux qui détruisent les seuils de moulins auront sur la conscience la disparition d'un usage qui n'est aujourd'hui ni concevable, ni imaginable, mais qui sera forcément utile à l'avenir des hommes, tout en étant d'une innocuité écologique totale. C'est ce qu'avait instinctivement ressenti les députés de l'Assemblée Constituante qui, à la lueur de leurs bougies, en 1789, avaient protégé l'immense potentiel des droits d'eau, nous offrant aujourd'hui le moyen le plus efficace et le plus durable de produire de l'énergie propre !

Patrice Cadet

Directeur de Recherche IRD

